

MAIRIE DE SAINT ANDRONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **12**

Pouvoirs : **02**

Retard : **03**

Date de la convocation : **14 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. VEYSSIÈRE , M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme FONTANEAU, Mme HOFMAN, Mme TAUZIÈDE, Mme MITRASOUF, M. VIELET , Mme MARCHAND, M. PAYET, Mme SENEZE, M. NAVARRO

Absents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. DUPONT

Retard : M. VEYSSIÈRE arrivé à 19h30, M. VIELET arrivé à 19h30, M. NAVARRO arrivé à 20h13

Secrétaires de séance : Mme Fontaneau Patricia

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 09 2021

Monsieur le Maire demande si des éventuelles remarques ou observations sont formulées par les membres du Conseil. Les élus approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la précédente réunion de Conseil.

DÉCISION MODIFICATIVE (DM012021)

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été dans l'obligation d'acheter de nouvelles tables pour la cantine du fait qu'à la rentrée scolaire, les élèves CP ont été transférés à l'école de Saint Androny. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget principal, monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne supplémentaire sur l'opération école afin d'y intégrer cette dépense. La facture s'élève à 1.281,02€.

Il convient donc de prendre cette somme au compte 020 - dépenses imprévues d'investissement et de la porter au compte 2184 opé 131.

Les élus acceptent le principe et chargent monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches comptables relatives à cet achat.

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CIMETIÈRE

Monsieur Bédis étant absent, madame Fontaneau prend la parole et fait un compte rendu de la commission cimetière qui s'est réunie il y a quelques jours. Elle présente le règlement qui a été proposé par les membres de la commission. Après lecture de celui-ci, les élus l'acceptent et chargent monsieur le Maire de transmettre ce nouveau règlement intérieur à la Gendarmerie et préfecture, qui prendra effet au 1er janvier 2022.

CONVENTION ADHÉSION À LA MISSION COMPLÉMENTAIRE DU CDG33 : L'ASSISTANCE À LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIÈRE DE RETRAITE (dél. 39/2021)

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de la convention reçue du Centre de Gestion qui a pour but de contrôler et assister les collectivités dans l'information aux actifs de moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite. Celle-ci est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. L'adhésion est soumise à une participation financière forfaitaire en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre collectivité, ce barème est fixé à 120,00€ par an.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité . Les élus chargent monsieur le Maire de signer ce partenariat.

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR (dél. 40/2021)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 20 Janvier au 19 février 2022. Un agent recenseur doit être recruté pour la collecte des éléments. Il est requis que cette personne soit disponible à plein temps, afin que cette collecte puisse se faire dans les meilleures conditions. Une dotation de 1054,00€ est versée à la collectivité pour pallier aux dépenses liées à cet évènement. Monsieur le maire propose aux élus de statuer sur la somme allouer à l'agent de recenseur. Il est convenu donc de reverser l'intégralité de cette somme à la personne en charge du recensement.

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE SUR LA CIRCULATION AU LIEU DIT GAYET

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par la DDTM suite à une demande faite pour des administrés sur la vitesse excessive au lieu dit " Gayet". Le centre routier de départemental a exploité les données durant la période allant du 1er janvier 2019 au 23 septembre 2021.

La vitesse moyenne des véhicules se situent à 40km/h et se trouve donc, en dessous de la vitesse autorisée.

arrivée de messieurs Veyssière M. et Vilet B.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT PAR VILLAGE

Il est proposé à l'assemblée de nommer un référent pour chaque village de la commune. Après acceptation de cette éventualité, chaque secteur est défini et un élu est désigné pour faciliter la communication avec l'ensemble des administrés.

PROPOSITION MAISON DARTIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'annonce immobilière d'une maison à vendre dans le bourg de la commune. Ce bâtiment est l'ancienne école et mairie du village qui a été transformé en habitation. Il est demandé aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité d'acheter ce bien qui possède un beau potentiel. Une visite doit être programmée avec l'ensemble des élus afin de faire un point sur les lieux et que chacun puisse se prononcer sur le devenir de cette bâtisse, si celle sera acquise par la commune.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame Mitrasouf présente les plaques nominatives destinées à l'école, qui ont été réalisées par la Sté CVSI. Une ébauche de celle destinée pour la Croix de Guillot est également proposée.

* Monsieur le Maire demande aux élus si ils souhaitent renouveler l'opération des paniers gourmands pour les aînés. Après concertation, il est convenu de maintenir celle-ci .

* Madame Mitrasouf informe l'assemblée que le site de la commune est mis en ligne. Il est proposé aux élus d'aller le visiter afin de faire remonter d'éventuelles erreurs ou modifications à faire.

Arrivée de monsieur Navarro à 20h13.

*Monsieur Carteau fait part des remarques faites par certains administrés :

- des plombs tombent sur certaines toitures des maisons de la Cité du Moulin,
- au cimetière, de nombreuses tombes s'affaissent. Monsieur le Maire répond qu'il appartient aux propriétaires d'entretenir leurs biens.
- Il est demandé quand est-ce que le chauffage sera allumé à l'école, réponse de mr le Maire, le chauffagiste doit intervenir mercredi 20 octobre.
- Des habitants de l'Allée de la Fontaine se plaignent des véhicules stationnés le long de la rue qui gênent la circulation.

* Madame Mitrasouf relate la demande d'un parent d'élève qui souhaiterait savoir s'il serait possible de mettre à disposition un réfrigérateur pour le goûter des enfants qui restent en garderie.

Les mesures d'hygiène en collectivité ne permettent pas de stocker des aliments autres que ceux destinés à la restauration collective.

* Madame Mitrasouf souhaite réunir la commission communication pour préparer les différents projets pour cette fin d'année. La date du lundi 25 octobre est retenue.

* Madame Seneze interpelle les élus sur le fait que peu de mairie de la Communauté de communes de l'Estuaire ont répondu favorablement à la présentation de l'espace France Services.

Monsieur le Maire propose de prendre rendez-vous.

* Monsieur Riveau fait un point sur l'exercice nationale de sûreté nucléaire qui aura lieu les 20 et 21 octobre. Une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde a été faite, il est présenté aux élus.

La séance est levée à 20h40